

LETTRE D'INFORMATION N°3

PROJET ÉOLIEN DES PUIITS-JAUNAY

Bonjour à toutes et à tous,

Depuis la pose du mât de mesure cet été, le projet des Puits-Jaunay continue d'avancer. L'étude écologique est en cours et les études acoustique et paysagère commenceront à l'hiver, au vu du développement du projet éolien sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurian et de Vatan. Nous vous tiendrons informés dès que de nouvelles étapes importantes seront franchies.

Nous tenons à remercier les habitants présents pour leur participation au forum d'information du mercredi 24 septembre. Vos questions et vos avis sont importants pour le projet.

Nous poursuivrons la concertation dans les mois à venir avec d'autres rencontres, où nous espérons vous voir le plus nombreux possible, en parallèle de l'avancement des études. Nous serons ravis de pouvoir construire ce projet éolien à vos côtés.

Cette troisième lettre d'information revient sur les échanges du forum ainsi que sur certains points importants soulevés à cette occasion. Elle constitue une étape supplémentaire pour maintenir un lien constant avec vous et vous permettre de suivre l'avancée du projet.

Nous vous invitons à découvrir cette deuxième lettre d'information et vous disons à très bientôt.

Brithany CAPA-PAZ
Cheffe de projet



LE CALENDRIER DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

2022

Premiers contacts avec les élus et les agriculteurs

2022-2024

Sécurisation du foncier, levée des principales contraintes sur la zone d'étude

Juin 2025

Première lettre d'information

Juillet 2025

Réalisation d'un premier porte-à-porte

Août 2025

Pose du mât de mesure et lancement des études

Septembre 2025

Deuxième lettre d'information et réalisation du forum d'information

Novembre 2025

Troisième lettre d'information

2026

Poursuite des études et de la démarche de concertation

2027

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale et instruction du dossier, puis enquête publique

LA CONCERTATION DANS LE PROJET

La concertation est au cœur du Projet éolien de Puits-Jaunay. Pour l'accompagner, Enertrag a fait appel à Demopolis Concertation, une agence spécialisée dans la concertation et la communication.

Notre démarche a pour objectifs de vous informer clairement et régulièrement sur l'avancement du projet, de répondre à vos questions et à vos attentes ainsi qu'à vous associer autant que possible à chaque étape du projet.

LE PORTE-À-PORTE DE JUILLET

Un premier porte-à-porte mené en juillet a permis d'aller à la rencontre des habitants afin d'échanger directement sur le projet éolien : répondre aux questions, écouter les remarques et recueillir les attentes de chacun.



« POURQUOI PAS, ÇA PEUT ÊTRE UNE BONNE CHOSE, MAIS IL FAUDRAIT PLUS DE RETOMBÉES POUR NOUS ! »

« JE SUIS PLUTÔT POUR, IL EN FAUT. »

« ON N'EST PAS DU TOUT CONTRE, AU CONTRAIRE, IL FAUT BIEN FAIRE DE L'ÉNERGIE. »

« C'EST VRAI QUE JE SUIS FAVORABLE À L'ÉOLIEN, ET AUX PANNEAUX SOLAIRES. »

« POURQUOI LES ÉOLIENNES NE TOURNENT PAS TOUT LE TEMPS ? »

« ET SI L'ENTREPRISE FAIT FAILLITE ? »

« COMMENT AVEZ-VOUS CHOISI LE NOM DU PARC ? »

« VOUS TRAVAILLEZ SUR TOUTE LA FRANCE ? »

LE FORUM D'INFORMATION EN SEPTEMBRE

À la suite de l'installation du mât de mesure durant l'été, nous avons organisé, le Mercredi 24 septembre, un Forum d'information à la mairie de la Chapelle-Saint-Laurian. L'objectif était de présenter plus en détail le projet éolien, d'expliquer le déroulement des études en cours et de favoriser des échanges directs entre les habitants et Enertrag.

ET ENSUITE ?

D'autres rencontres et moments d'échanges viendront compléter les actions déjà menées, avec l'objectif de concerter et de co-construire le projet avec les habitants. De nouvelles lettres d'information vous seront également transmises.

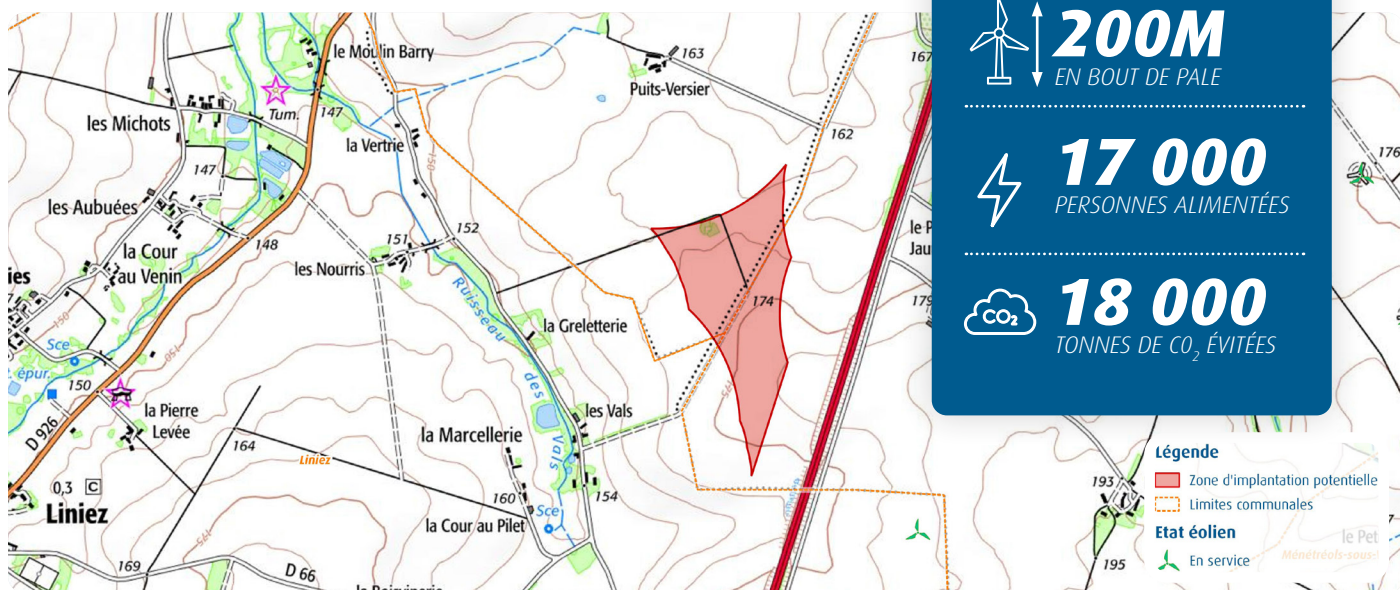


RESTEZ CONNECTÉS !

Pour plus de détails, consultez le site internet du projet.

WWW.PROJETEOLIEN-PUITS-JAUNAY.FR

TOUT SAVOIR SUR LE PROJET ET SES DERNIÈRES ACTUALITÉS



LES ÉTUDES ACOUSTIQUES VONT BIENTÔT DÉMARRER !

Dans le cadre du projet éolien, une étude acoustique va être réalisée afin de mesurer l'environnement sonore actuel du secteur avant l'implantation des éoliennes. Cette étape est essentielle pour évaluer les niveaux de bruit existants et permettre, par la suite, de vérifier que le futur parc respectera la réglementation acoustique en vigueur.

Cet automne, la cheffe de projet se rendra sur la zone d'étude pour rencontrer des habitants susceptibles d'accueillir un sonomètre. Un sonomètre est un petit appareil discret qui enregistre le niveau sonore ambiant de manière continue sur plusieurs jours. Les mesures sont totalement anonymes et ne captent aucun son identifiable (voix, musique, etc.).

La participation des riverains est précieuse : elle permet d'obtenir des données représentatives du territoire et de garantir une étude de qualité, au plus proche de la réalité locale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

IMPACTS SONORES : LA RÉGLEMENTATION FRANÇAISE PARMIS LES PLUS STRICTES D'EUROPE

Les éoliennes émettent un bruit dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pâles.

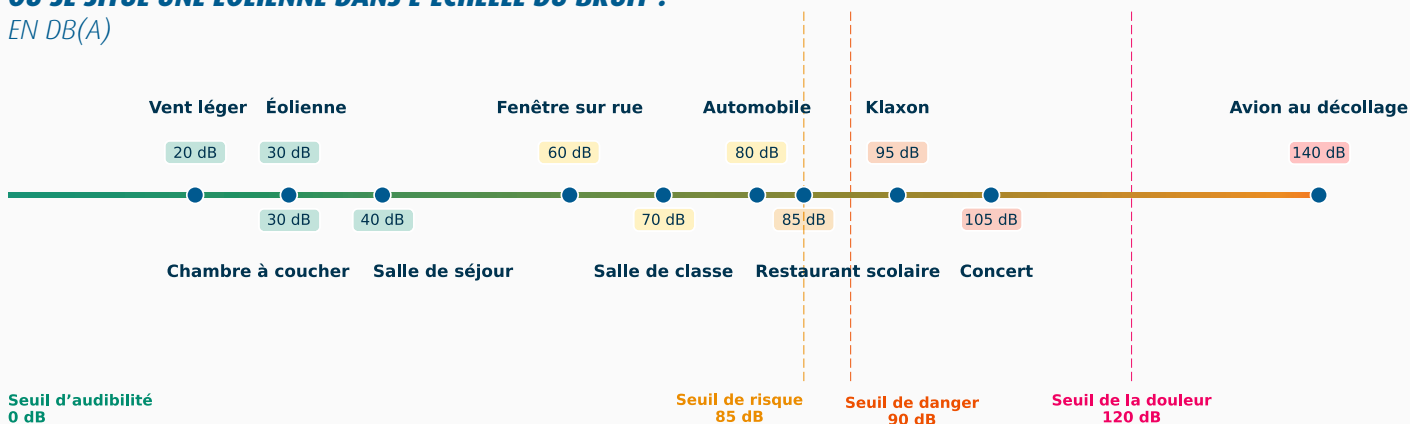
A 500m de distance, ce bruit doit être inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

La réglementation impose une émergence maximale (différence de bruit avec et sans le parc éolien) de :

- 3 décibels la nuit;
- 5 décibels le jour.

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?

EN DB(A)



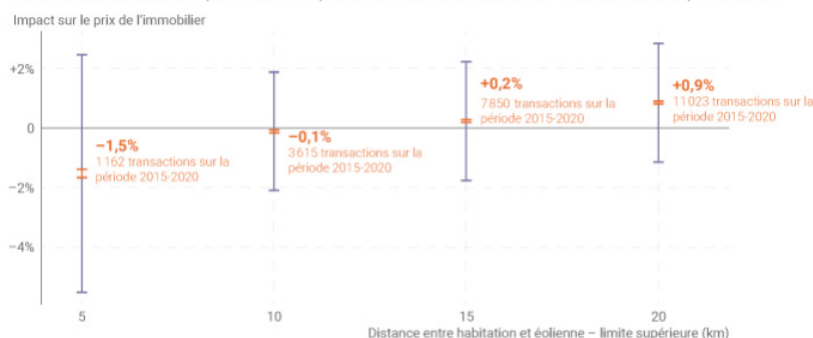
VRAI OU FAUX

FAUX

NOS MAISONS SERONT DÉVALORISÉES !

En mai 2022, l'ADEME (Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie) a réalisé une étude sur l'impact des éoliennes sur l'immobilier. Le résultat est clair, les éoliennes ont dans 90% des cas un impact nul et dans 10% des cas un impact très faible sur les maisons vendues entre 2015 et 2020. Par ailleurs, l'impact mesuré est comparable à celui d'autres infrastructures industrielles comme des antennes relais ou des pylônes électriques. L'ADEME souligne que cet impact n'est pas absolu et qu'il peut évoluer selon le regard porté par les habitants sur ces infrastructures et leur perception du paysage ou de la transition.

Éolien terrestre Impact sur le prix de l'immobilier en France métropolitaine



Aide à la lecture : les maisons situées à moins de 5 km d'une éolienne se sont vendues en moyenne 1,5% moins cher que s'il n'y avait pas eu d'éolienne (calcul réalisé sur la base de 1 162 transactions)

Connaissance des Énergies | Source : Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens, Ademe, mai 2022.

Source : https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2022/06/rapport_final_eolien_immobilier.pdf

VRAI

ENERTRAG DEVRA S'OCCUPER DU DÉMANTÈLEMENT COMPLET DES ÉOLIENNES.

Le démantèlement est à la charge d'Enertrag. En France, le Code de l'environnement impose que le démantèlement d'une éolienne soit exclusivement à la charge de son exploitant. Dans ce projet, Enertrag doit donc assurer l'intégralité des opérations de démantèlement et de remise en état du site, une fois les éoliennes arrivées en fin de vie. Cela comprend l'enlèvement des machines, le retrait des câbles et des installations électriques, l'excavation des fondations ainsi que la remise en état des chemins d'accès et des plateformes. Pour garantir cette responsabilité, la loi oblige Enertrag à bloquer une somme d'argent dès la construction du parc, auprès de la Caisse des Dépôts. Même dans l'hypothèse où Enertrag ferait faillite, l'État peut mobiliser cette somme pour faire réaliser les travaux à sa place. À aucun moment les propriétaires des terrains, les exploitants agricoles ou la commune n'auront à payer pour le démantèlement, qui reste totalement à la charge d'Enertrag.

VRAI

LES TERRES SERVENT À NOURRIR, PAS À PRODUIRE DE L'ÉNERGIE !

Les terres agricoles conservent leur rôle principal même avec l'installation d'une éolienne. Les parcs éoliens occupent une surface au sol très faible, en moyenne moins d'un hectare par machine. Selon un rapport du Sénat publié en 2020, en France, seulement 0,0021 % de la surface agricole totale est occupée par l'éolien. Autrement dit, l'impact foncier de l'éolien est extrêmement faible et la très grande majorité des terres reste productive pour nourrir la population. De plus, l'éolien permet aux agriculteurs de diversifier leurs revenus et contribue ainsi au maintien de l'activité agricole en France.

Brithany CAPA-PAZ
Cheffe de projet
brithany.capa-paz@enertrag.com



Hugo BERROCHE
Consultant concertation et communication publique
hugo.berroche@demopolis-concertation.fr



RESTEZ CONNECTÉS !

Pour ne rien rater des dernières actualités du projet et dialoguer avec le développeur

WWW.PROJETEOLIEN-PUITS-JAUNAY.FR